



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

Suisse

Berne, le 21 janvier 2021

Communiqué de presse

Aide et soins à domicile Suisse demande un accès rapide aux tests Covid et à la vaccination pour le personnel d'aide et soins à domicile

Le personnel d'aide et soins à domicile est quotidiennement en contact étroit avec des patients atteints du Covid et particulièrement des personnes à risque. Afin de se protéger eux-mêmes ainsi que leurs clients de la façon la plus sûre, le personnel d'Aide et soins à domicile devrait pouvoir être testé rapidement et avoir un accès prioritaire à la vaccination.

Les collaborateurs d'aide et soins à domicile apportent une contribution importante à l'endiguement de la pandémie. Ils veillent à ce que les personnes âgées en particulier, puissent demeurer en santé et en sécurité à leur domicile. L'aide et les soins à domicile permet d'alléger les hôpitaux en prenant en charge et en soignant les patients atteints du Covid et les personnes à risque à domicile.

Le critère pour un accès prioritaire à la vaccination doit être le contact étroit et quotidien avec des patients atteints du Covid et surtout des personnes à risque, quel que soit l'établissement ou la branche. Les collaborateurs d'aide et soins à domicile ayant des contacts quotidiens étroits avec des groupes à risque ainsi que des personnes positives au Covid devraient être testés rapidement, gratuitement et vaccinés en priorité. Aide et soins à domicile Suisse exige que le personnel d'aide et soins à domicile soit inclus dans cette évaluation des risques.

Afin de protéger au mieux les personnes particulièrement exposées, il est important que le personnel d'aide et soins à domicile reste en bonne santé, apte au travail et que l'infection ne puisse pas se propager davantage, notamment en tenant compte des nouveaux variants.

Des dispositions juridiques sont nécessaires pour permettre des dépistages réguliers du personnel. Les coûts doivent être supportés par les responsables du financement et ne doivent pas être à la charge du personnel ou des entreprises.

En conjuguant des mesures de protection et d'hygiène, un dépistage et une vaccination à grande échelle du personnel d'aide et soins à domicile peuvent contribuer à garantir que les soins de santé non hospitaliers continuent d'être dispensés à domicile. Les soins ambulatoires et le soutien d'aide et soins à domicile sont primordiaux, surtout en situation de pandémie.

Pour de plus amples renseignements:

Marianne Pfister, Directrice Aide et soins à domicile Suisse, pfister@spitex.ch,
tél. 031 381 22 81.

Francesca Heiniger, Responsable Marketing et Communication Aide et soins à domicile Suisse, heiniger@spitex.ch, tél. 031 370 17 50

Aide et soins à domicile Suisse

L'association faîtière nationale compte 24 associations cantonales auxquelles les organisations d'Aide et soins à domicile sont affiliées. En Suisse, il y a un total de env. 500 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (d'utilité publique et avec obligation de prise en charge). Presque 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année plus de 312'000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familial. 79% de l'ensemble de la clientèle d'aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif.

www.aide-soins-domicile.ch